

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité et du Bureau Syndical  
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai, à huit heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2021 D 20**

Nombre de membres du Bureau : 5

Quorum : 3

**Membres présents :**

<u>Représentants du S.M.E.B. :</u>	M. Jean- Francis RICHEUX, Président
<u>Représentant de St-Malo Agglomération:</u>	M. Guillaume PERRIN, 1 <sup>er</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Saint-Lunaire :</u>	M. Michel PENHOUET, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant du S.I.E.R.G. :</u>	M. Jean-Luc OHIER, 3 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Dinard :</u>	M. Christian FONTAINE, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Y assistait également :</u>	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Bérangère HENNACHE, Animatrice Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Michel PENHOUËT

Absent excusé : M. Jean-François LAISNEY, Trésorier

## **ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE PLERGUER ET PROPOSITIONS DE FILIERES – AVENANT N°1**

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 06/12/2017 attribuant le marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostique de l'usine de production d'eau potable de Plerguer et propositions de filière à l'entreprise Cabinet Bourgeois pour un montant total de 67 762,50 €HT (TF- 55 950 €HT + TO n°1 – 5 177,50 €HT + TO n°2 – 6 635 €HT) dont l'offre était jugée économiquement la plus avantageuse,

Compte-tenu de l'évolution de l'étude et des conclusions de la phase 1, et de la connaissance de la qualité de l'eau notamment vis-à-vis des métabolites de pesticides, le maître d'œuvre propose les adaptations synthétisées dans le tableau ci-après. Les deux tranches optionnelles seraient remplacées par les prestations de la 3<sup>ème</sup> colonne.

Tranche Optionnelle n°1	Nb mesures	Avenant	Nb mesures
<b>Caractérisation de la qualité des eaux brutes</b>		<b>Caractérisation de la qualité des eaux brutes</b>	
<b>Matière organique - COT, COD, CODB, UV254nm, screening de la MO, poids moléculaire pour caractérisation du CO</b>	2	/DO à 254 nm/Screening de la MO	2
<b>Cryptosporidium et Gardia</b>	2	Crypti/Gardia/Algues/COT	2
<b>Métabolites</b>	2		
<b>Perturbateurs endocriniens</b>	2		
<b>Tranche optionnelle n°2</b>		<b>Jar tests</b>	
<b>Caractérisation des eaux brutes pH/Ta- TAC/turbidité/Adsorbance UV à 254nm/COT/COD/CODB/Fer Total/Manganèse totale</b>	1	pH/Temp/turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/COD/Fer total/Manganèse totale	1
<b>Flottatest 3 doses coagulant-floculant pH/Turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/COD/Fer total</b>	3	Taux optimum de Chlorure Ferrique 5 doses pH/turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/ Fer total	5
<b>Ozonation pH/temp/Ozone résiduel</b>		Impact de l'ozonation (2 config) pH/turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/ Fer total	2

pH optimal de coagulation (3 pH) pH/Turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/COD/Fer total	3	pH optimum de coagulation – 4 doses pH/turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/ Fer total	4
Adjuvant de floculation (3) pH/Turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/COD/Fer total	3		
Quantification du rôle d'une pré-oxydation (3 tests) pH/Turbidité/Ads. UV 254 nm/COT/COD/Fer total	3		
Etude de l'efficacité du CAG			
Etude de l'efficacité des étapes d'inter et post-ozonation			
		Cinétiques d'adsorption sur CAP pH/Temp/COT/UV 254 nm/Métolachlore ESA	9 4 pour ESA-Métolachlore
<b>Montant :</b>	11 812,50 €HT	<b>Montant :</b>	10 100 €HT

**Suite à cette présentation, Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ De valider l'avenant n°1 au marché de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostique de l'usine de production d'eau potable de Plerguer et propositions de filière attribué à l'entreprise Cabinet Bourgois pour un montant de – 1 712,50 €HT portant ainsi le montant du marché de 67 762,50 €HT à 66 050,00 €HT ;
- ⇒ D'autoriser Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-François RICHEUX.



